



COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 21/4/2008 AVEC M. BOURGEON SUR LA FUSION DGI-CP

Lundi 21 avril, les sections syndicales CGT, SNUI et CFDT des Hauts-de-Seine ont rencontré M. Bourgeon, désigné par le ministre pour mettre en place la fusion DGI-CP et la préfiguration de la direction locale unique (DLU) dans notre département.

La délégation de la CGT était composée de Luc Benoit, Florence Guyard, Brigitte Sassou-Messan, Pierre-Jean Berthoumieu et Duy-Khang Tran. Pour la Direction étaient présents : M. Bourgeon, Mme Abate-Granet, M. Ramir et M. Aidan.

La CGT a fait la déclaration suivante :

- Il y a une grande inquiétude parmi les collègues. Il y a un mécontentement croissant du fait des conditions de travail dégradées, des graves menaces sur le statut, sur le pouvoir d'achat et la rémunération et sur l'absence d'information sur de nombreux sujets. Les grèves successives avec des taux qui se situent autour de 30% le confirment.
- Beaucoup des préoccupations sont en rapport avec la fusion mais il y a d'autres questions sur lesquelles il va falloir faire le point comme CDI-CDIF, pôle enregistrement, déménagement de Neuilly. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis le début de l'année alors que les choses se précipitent il n'y a pas pléthore de CTPS. Cela pose problème. Sur la question CDI-CDIF, sur les pôles enregistrement, sur l'installation à Neuilly notamment, nous sommes demandeurs d'un CTPS.
- La fusion DGI-CP est l'un des premiers actes de la révision générale des politiques publiques (RGPP) préparant des dizaines de milliers de suppressions d'emplois, la remise en cause du statut et des missions. Elle s'articule avec le projet de loi sur la mobilité et la circulaire Fillon du 19 mars. Nous rappelons **que la CGT à tous les niveaux est hostile à ces différents projets comme en témoigne le communiqué commun de la Confédération et de ses organisations de la fonction publique.**
- Dans le 92, nous avons le privilège de « préfigurer » la DLU et d'être confrontés à une double fusion : DGI-CP et Nord-Sud. Les agents des Hauts-de-Seine, DGI et CP sont dans l'attente de réponses précises et de garanties de votre part. **Les agents estiment avoir le droit d'être informés sur les conséquences des mesures que vous envisagez sur leur situation et sur leur avenir proche.**

Nous avons posé les questions suivantes :

Sur les services et les missions. Quel est le calendrier prévu ? Quelle est l'organisation envisagée ? Quel est l'avenir des services de direction ? Où la direction sera-t-elle localisée ? Tous les emplois existants actuellement dans les 3 directions seront-ils maintenus ? Que va-t-il se passer pour les agents DSF de Vanves ? Quelle organisation de la DLU ?
Tous les sites et implantations DGI et CP du 92 seront-ils maintenus ? Jusqu'à quand ? Est-il prévu de regrouper des services ?
Qu'est-il prévu en matière de SIP ? A partir de quand est-il projeté d'en installer dans le 92 ?
Que deviennent les trésoreries dans les communes où il n'y a pas de CDI ?
Est-il prévu des fusions de SAID, de SIE ?
Quel avenir pour les brigades de vérification, BCR et leurs compétences territoriales ?
Que vont devenir les 5 pôles ICE ? Vont-ils garder les mêmes périmètres ?
Qu'est-il prévu pour les FI ?

En matière de CSP à distance ? Et de traitement du bouclier fiscal ?

Sur les droits et garanties des personnels.

Les agents souhaitent avoir des réponses précises et des garanties sur les règles de mutation. Sur le maintien de l'affectation à la résidence par les CAPN comme c'est le cas aux impôts. Que deviennent les bonifications et de priorités ?

Conséquences sur la situation des agents EDRA et ALD. Des zones de missions seront-elles définies afin de réduire le périmètre de leurs déplacements ?

Comment cela va se passer pour les horaires variables, le choix des modules horaires ?

Rémunérations, carrières et régimes indemnitaires : les agents constatent qu'il leur est sans cesse demandé davantage en quantité et en polyvalence et ils n'admettent pas de voir leur situation stagner et leur pouvoir d'achat se réduire. C'est l'un des éléments majeurs de mécontentement. Ils estiment n'avoir ni garanties ni informations suffisantes sur ce qui est prévu en matière d'harmonisation.

Quelles seront les modalités de recrutement et d'organisation des concours avec la fusion ?

Quelles sont les conséquences de la circulaire Fillon aux préfets du 19 mars sur la réorganisation des services territoriaux de l'Etat ? Il y est notamment écrit « *la circonscription régionale devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'Etat. Ce niveau doit être renforcé par un mouvement de déconcentration, notamment en matière de gestion des ressources humaines et par un regroupement des services en un nombre restreint de grandes directions régionales* ».

Les réponses de M. Bourgeon :

M. Bourgeon a tout d'abord indiqué que cette réunion se tient alors qu'il n'est pas officiellement nommé DLU. La nomination sera officielle quand le mouvement des directeurs sera publié (en mai ou en juin). Il a ajouté qu'il envisageait de construire le dossier avec les organisations syndicales et il a précisé « *au moins on vous en parlera, à vous de voir la place que vous voulez y prendre* ».

La préfiguration de la DLU. La DLU n'existera juridiquement qu'à partir du moment où les nouveaux statuts des directeurs auront été élaborés et publiés (début 2009). En attendant, il reste juridiquement trois directions avec entre autres des budgets distincts. La réforme DGI-CP va s'effectuer sur les années 2009 à 2012. « Le noyau dur entre 2009 et 2001 ». Il faut un pilotage unique pour conduire l'opération. La préfiguration en 2008 dans les Hauts-de-Seine signifie que l'on met en place et que l'on teste l'organisation de la direction locale unique. Cela implique un management unique, la constitution d'une nouvelle équipe de direction. Cette équipe sera constituée par un « numéro un » (M. Bourgeon) et trois adjoints : un responsable du pôle fiscal (DSF), un responsable du pôle gestion public (TPG) et un responsable des missions transverses et support (TPG). Le but est de constituer une équipe de commandement unifiée, de définir des méthodes de travail communes.

Le **pôle fiscal** sera composé de divisions telles que contrôle fiscal, contentieux, législation, etc. Une antenne du pôle fiscal sera maintenue à Vanves.

Le **pôle gestion publique** resterait semblable à ce qu'il est actuellement. Toutefois, *les pôles fiscalité directe locale existants seront regroupés au sein du pôle gestion publique.*

Le **pôle missions transversales et support** (gestion des ressources humaines, budget, logistique, immobilier) sera celui « où il y aura le plus de modifications et de regroupements possibles ». Le maintien d'une antenne GRH à Vanves « n'est pas exclu ».

Il y aura très probablement des redéploiements de postes dans les services de direction en 2009. *De quelle ampleur ? Dans quelles divisions ? A quelle date ?* Le directeur ne le sait pas. « on n'est pas en mesure de vous dire : on va regrouper telle division à tel endroit ». « Je ne peux pas ramener tous les agents de Vanves à Nanterre car il n'y a pas assez de place ». Le DSF a ajouté « on n'a pas l'intention de faire déménager les agents qui ne le souhaitent pas. La garantie de maintien à résidence s'applique ».

Un déménagement de la DSF ? Il va de soit que l'espace occupé actuellement ne permet pas d'accueillir de nouveaux agents. Des solutions sont envisageables mais il est trop tôt pour les évoquer.

Les SIP. Il n'est pas prévu de mettre en place des Services des Impôts des Particuliers dans les Hauts-de-Seine en 2008. Il n'y a pas de plan précis de déploiement des SIP à ce stade. Le déploiement va se faire dans toutes les directions sur la période 2009-2012. « Quand la nouvelle équipe sera en place, on réfléchira à tout cela. Le premier travail de cette équipe va être de réfléchir à l'organisation des services de direction ».

Le plan de déploiement des SIP sera décidé en fonction des indications de la Centrale. La préfiguration dans 12 sites au niveau national en 2008 permettra d'ailleurs de prendre la mesure de leur fonctionnement.

Les FI. Elles ne font pas partie du SIP, nous allons poursuivre la réflexion sur ce sujet.

BCR, BVG, pôles ICE. En ce qui concerne les BVG et les ICE, il n'y a pas de changement envisagé à ce stade. En revanche, le DSF envisage de regrouper les BCR en une seule brigade et en un même lieu.

Sur les droits et garanties des personnels.

D'une manière générale, les règles de gestions (mutations, affectations, traitement, régimes indemnitaires,...) seront maintenues tant que les filières (fiscale et gestion publique) subsisteront. Les modalités d'harmonisation seront discutées avec les représentants nationaux des organisations syndicales. « En 2009, les recrutements et les promotions se font sur les mêmes modalités qu'en 2008 ».

ALD et EDRA : en 2008, la situation actuelle ne sera pas modifiée. En revanche, quand il n'y aura plus qu'un mouvement de mutations locales pour les Hauts-de-Seine, l'affectation de ces agents sera départementale.

Sur la circulaire Fillon du 19 mars sur la réorganisation des services territoriaux de l'Etat, M. Bourgeon considère que nous ne sommes pas concernés. *A suivre ...*

Enfin, un CTSP sera convoqué le 13 mai incluant CDI-CDIF, les pôles enregistrement et le rapport annuel de la direction. M. Bourgeon a indiqué qu'il serait disponible pour recevoir les sections syndicales impôts Nord-Sud et CP dès qu'il sera nommé officiellement.

Notre commentaire : alors que toutes les échéances se rapprochent, la plupart des questions qui préoccupent les agents restent en suspens. Les agents ne veulent pas être mis devant le fait accompli, ils veulent des réponses précises à leurs questions et ils veulent des engagements clairs concernant leurs droits et garanties.

M. Bourgeon nous dit : « soyez rassurés » ou « cela va se faire progressivement ». Bref, ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer. **Nous disons : réunissons-nous pour discuter et préparer la mobilisation pour obtenir les garanties et les réponses ; mobilisons-nous dans l'unité pour la défense de nos revendications, du statut et du service public.**

- **Maintien des statuts particuliers**
- **Maintien des règles de gestion en particulier de l'affectation à résidence, des règles en matière de temps de travail, d'horaires variables et de congés. Rétablissement des jours comptables**
- **Maintien de tous les sites et de tous les services de la DGI et de la CP sur le 92.**
- **Maintien des deux administrations distinctes**
- **Respect du principe de séparation ordonnateur comptable et assiette recouvrement.**
- **Arrêt des suppressions d'emplois. Recrutement par concours des agents nécessaires.**
- **Maintien de toutes les missions**